

LISTE de **VÉRIFICATION**

pour les comités des expos

AVANT L'EXPOSITION

- ❑ Familiarisez-vous avec les *Règlements pour les expositions accréditées par l'ACCB* qui contiennent toutes les responsabilités du Comité des expositions et lisez les *Conseils pour l'organisation des expos de l'ACCB*. On trouvera ces documents sur le site Internet de l'ACCB: canadianmeatgoat.com/fr/rules.
- ❑ Remplissez le *Formulaire officiel de demande d'accréditation par l'ACCB* et envoyez-le avec une copie des classes prévues et les frais nécessaires au bureau de l'ACCB au moins 30 jours avant la date de l'exposition. (*Voir la Section B des Règlements.*) Tous les jugements accrédités officiellement par l'ACCB doivent être jugés par un juge accrédité par l'ACCB ou par un juge accrédité par une organisation reconnue officiellement.
- ❑ Dès que l'accréditation sera approuvée, l'ACCB vous enverra les rosettes pour chaque division accréditée : Champion(ne) junior, Champion(ne) junior de réserve, Champion(ne) senior, Champion(ne) senior de réserve, Grand(e) champion(ne), Grand(e) champion(ne) de réserve. L'administration de la plupart des expositions agricoles vous fournira les rubans pour les classes individuelles.
- ❑ Contactez le bureau de l'ACCB si vous avez des questions (info@canadianmeatgoat.com, 306-598-4322).

LA SEMAINE AVANT L'EXPOSITION

- ❑ Téléchargez et imprimez la *Fiche officielle de santé pour les expositions accréditées par l'ACCB*, pour remplir à l'exposition (canadianmeatgoat.com/fr/showforms).
- ❑ Téléchargez et imprimez les *Règlements pour les expositions accréditées par l'ACCB*, pour les avoir en main à l'expo. C'est la responsabilité du Secrétaire de l'exposition d'avoir une copie des règlements, disponible en tout temps, au cas où il y aurait des questions posées durant l'exposition.
- ❑ Téléchargez et imprimez le *Rapport des classements* pour remplir à l'expo (canadianmeatgoat.com/fr/showforms). On doit envoyer le *Rapport* original complété au bureau de l'ACCB, et donner des copies du *Rapport* au juge et au comité des expos.

- ❑ De plus, on devrait rendre disponible à l'exposition :
 - ❑ une torche électrique pour la vérification des tatouages;
 - ❑ un savon désinfectant pour les mains, des serviettes humides ou des gants jetables pour le comité de santé et le juge; et
 - ❑ des bouteilles d'eau pour le juge.

À L'EXPOSITION

- ❑ L'IDENTIFICATION DES ANIMAUX : L'enregistrement original tel qu'émis par la SCEA est requis pour tous les animaux exposés qui sont inscrits. Aucune photocopie ne sera acceptée. En cas d'oubli ou d'omission, on permettra la vérification électronique de l'enregistrement sur le site Internet de la SCEA **comme méthode alternative seulement**. L'exposant doit fournir l'appareil électronique et l'accès à Internet. Si ceci n'est pas disponible, l'animal ne peut pas être exposé sans la copie papier du certificat d'enregistrement original.
- ❑ LES EXAMENS DE SANTÉ : Avant le jugement, tous les animaux doivent obligatoirement avoir passé les examens de santé tels que décrits dans la *Fiche officielle de santé pour les expositions accréditées par l'ACCB*. (Voir la Section A.5 des Règlements pour les expos.) Assurez-vous que tous les membres du comité de santé (ou le vétérinaire licencié, selon le cas) **signent** la Fiche **avant** le jugement.
- ❑ RAPPORT DES CLASSEMENTS : Le secrétaire de l'expo doit compléter tous les résultats pour chaque division jugées **avant le début du jugement de la division suivante**. Ceci inclut la vérification des tatouages par le juge des champions juniors, des champions juniors de réserve, des champions seniors, des champions seniors de réserve, et que toutes ces informations soient notées. Le juge est la seule autorité lorsqu'il/elle lit les tatouages sur l'animal. De plus, le secrétaire de l'exposition doit s'assurer que tous les résultats de chaque classe soient inscrits directement après cette classe.
- ❑ Dès que toutes les classes de l'exposition sont terminées, le secrétaire de l'expo, le président de l'expo et le juge doivent signer au bas de chaque page du *Rapport des classements*. Chaque gagnant doit aussi signer près de l'information pour chacun de leurs animaux, vérifiant que les informations sont correctes.

APRÈS L'EXPOSITION

- ❑ Envoyez les documents suivants au bureau de l'ACCB au maximum 60 jours après la fin de l'exposition :
 - ❑ la Fiche officielle de santé, remplie et signée;
 - ❑ le Rapport des classements, rempli et signé; et
 - ❑ le programme complet des classes qui ont eu lieu et les résultats de tous les classements individuels (incluant le nombre d'inscriptions et le nombre d'animaux disqualifiés).